

# TERA ▶ PIXEL

*SIG et Topographie*



## TOPOGRAPHIE & SIG

Matériel topographique, logiciels,  
tablettes PC ultra-durcies

# HI ▶ TARGET

*Surveying the world, Mapping the future...*



# Conditions Générales de Vente de Matériel de Mesure GNSS de la société Tera-Pixel

## 1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les ventes de matériel de mesure GNSS (Global Navigation Satellite System) réalisées par notre entreprise. Toute commande implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes conditions.

## 2. Commande et Conditions de Paiement

Sauf disposition contraire expressément convenue par écrit entre les parties :

- Un acompte de 50% du montant total TTC de la commande est exigible à la confirmation de la commande.
- Le solde TTC restant doit être réglé à la livraison du matériel.
- En cas d'accord cadre, les conditions de paiement pourront être adaptées en fonction des termes spécifiques négociés.

## 3. Réserve de Propriété

Conformément à l'article 2367 du Code civil, le vendeur conserve la propriété pleine et entière du matériel vendu jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et accessoires. À défaut de paiement par l'acheteur de tout ou partie du prix à l'échéance convenue, le vendeur pourra exiger la restitution immédiate du matériel, aux frais et risques de l'acheteur.

## 4. Responsabilité de l'utilisateur

L'utilisateur du matériel de mesure GNSS reconnaît être un professionnel compétent dans le domaine d'utilisation du matériel fourni. Il lui appartient de vérifier la qualité de ses mesures, étant donné les limitations et contraintes inhérentes au matériel de mesure GNSS. L'utilisateur est donc seul responsable de l'exactitude des mesures obtenues et des décisions prises sur la base de ces mesures.

## **5. Limitation de Responsabilité**

Le vendeur ne peut être tenu responsable des pertes d'exploitation ou autres préjudices indirects résultant d'une panne, d'une non-disponibilité du matériel ou d'erreurs de mesure. Cette limitation de responsabilité s'applique également en cas de défaut du matériel, sauf dans les cas où la loi impose une responsabilité impérative.

## **6. Garantie**

Le matériel vendu est garanti conforme aux spécifications techniques fournies lors de la commande. En cas de défaut avéré, le vendeur s'engage à réparer ou remplacer le matériel défectueux dans les limites de la garantie légale ou contractuelle. Cette garantie exclut toute autre forme de compensation. Les frais de retour atelier en France métropolitaine et la responsabilité lors du transport incombent à l'acheteur. L'utilisateur s'engage également à contacter le vendeur avant toute demande de retour SAV et à assurer à sa juste valeur le colis.

## **7. Force Majeure**

Le vendeur ne pourra être tenu pour responsable de tout retard ou inexécution des obligations résultant de circonstances indépendantes de sa volonté, telles que, sans limitation, les catastrophes naturelles, les conflits armés, les grèves, les pénuries de matériel, ou les interruptions des services de télécommunication.

## **8. Résolution des Litiges**

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales de vente, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, le tribunal de commerce compétent sera exclusivement celui de Strasbourg, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

## **9. Droit Applicable**

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout différend relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution sera soumis à la juridiction exclusive du tribunal de Strasbourg.

---

Ces conditions générales de vente forment l'intégralité de l'accord entre les parties en ce qui concerne les ventes de matériel de mesure GNSS et prévalent sur tout autre document, notamment les conditions générales d'achat de l'acheteur, sauf dérogation expresse acceptée par écrit par le vendeur.